



Conseil syndical de la Résidence la Vigneraie Jeudi 2 mai 2024

Membres du conseil syndical présents : Annie Prêteux, Annie Mairesse-Laumonier, Laurent Bunel.

Membres du conseil syndical absents : Ana Raposo-Monteiro, Baptiste Boutant, Jessica Latorre.

Syndic présent : Pierre Petitgas

L'Assemblée Générale 2024 se tiendra mercredi 15 mai 2024 à 19h30

– Ecole Henri Prou 16 rue Jacques Duclos – 78340 Les Clayes sous bois.

Pourquoi votre participation est importante :

L'Assemblée Générale est un moment essentiel où tous les copropriétaires sans exception, sont invités à voter pour prendre des décisions nécessaires à la pérennité de la copropriété et à son bon fonctionnement. Le rôle de l'Assemblée Générale est de faire adopter ou refuser les résolutions portées à l'ordre du jour.

Comment participer aux décisions de l'Assemblée Générale même si vous n'êtes pas là ?

le vote par correspondance – simple, rapide et sûr – il garantit la prise en compte de vos votes.

Deux solutions :

- 1) - **depuis votre espace client MYFONCIA** / rubrique : « Mon assemblée générale ».
- 2) - **par courrier** en complétant le formulaire (disponible en page 3) et en renseignant vos intentions de votes pour chaque résolution. Inscrivez vos initiales en bas de chaque page du formulaire et signez la dernière page. Ensuite, envoyez le formulaire **avant le 10 mai 2024** à Foncia Mansart 1 avenue Joseph Kessel – 78 180 Montigny le Bretonneux.

A noter, si une majorité de copropriétaires ne participe pas aux votes (par correspondance (comme indiqué ci-dessus), ou ne se fait pas représenter en donnant un pouvoir à un autre copropriétaire ou n'est pas présente physiquement le jour de l'Assemblée Générale, cela peut empêcher certaines décisions d'être prises en séance par manque de voix.

Une nouvelle Assemblée Générale devrait alors être convoquée et cela engagerait des frais supplémentaires pour vous et tous les copropriétaires.

Pour information, à la demande du conseil syndical, le bureau d'études Energie et Service sera présent à l'Assemblée Générale pour vous présenter le projet « remplacement d'une chaudière à gaz par une chaudière biomasse » et répondre à toutes vos questions.

Rappel : Vous pouvez consulter l'étude rédigée pour ce projet par Energie et Service sur le site internet de la résidence

www.la-vigneraie.fr

A l'avance, nous remercions tous les copropriétaires qui participeront au bon déroulement de cette Assemblée Générale.

Pour le conseil syndical,
La présidente,
Annie PRETEUX

